Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260407-20260405-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Date de la séance : 07 avril 2026
Date de la convocation : 27 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 23 Absents : 4 Pouvoirs : 4
Date d'affichage : 10 avril 2026

Le 07 avril deux mil vingt-six, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Lionel **ROPERT, Maire**

Étaient présents : M. Lionel **ROPERT**, Maire, M. Henri **DOMBROWSKI**, Mme Sylvie **GASCHARD**, M. Dominique **QUÉRO**, Mme Claudine **LE GARGASSON**, M. Laurent **NICOLAS**, Mme Michelle **LE DOUGET**, M. Louis **CADIC**, M. Christian **LE TENNIER**, M. Yannick **LEVEQUE**, M. Philippe **LE CORNEC**, M. Erwan **ROYER**, Mme Gwénaëlle **AMIAUX**, M. Jean-François **LE BOUQUIN**, Mme Angélique **PUTOIS**, Mme Lydie **LE BRAS**, M. Frédéric **QUILLERÉ**, M. Jean-Michel **GLON**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Mme Emmanuelle **BÉGASSE**, Mme Jennifer **LE GOUGE**, M. Guillaume **DUVAL**.

Absents excusés : Mme Rachel **DUQUESNEL**, Mme Corinne **CONAN**, Mme Valérie **LE MOIGNIC**, Mme Stéphanie **GUIDARD**.

Pouvoir : Mme Rachel **DUQUESNEL** donne pouvoir à M. Christian **LE TENNIER**
Mme Corinne **CONAN** donne pouvoir à M. Louis **CADIC**
Mme Valérie **LE MOIGNIC** donne pouvoir à Mme Angélique **PUTOIS**
Mme Stéphanie **GUIDARD** donne pouvoir à M. Philippe **LE CORNEC**

Monsieur Philippe LE CORNEC est désigné secrétaire de séance.

Création et composition des commissions communales
2026-04-05

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.
Les commissions municipales ne sont composées que de conseillers municipaux (hormis pour la commission communale des impôts directs). Cependant, dans le cadre des travaux préparatoires, le maire peut inviter toute personne extérieure au conseil à participer à une réunion de commission municipale, soit pour l'informer, soit pour recevoir toute information utile.
Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260407-20260405-DE

Il est proposé au conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret pour la mise en place des commissions suivantes :

- Commission Voirie, Agriculture, Environnement

Nom du rapporteur : Monsieur Henri DOMBROWSKI

- Commission Finances

Nom du rapporteur : Madame Sylvie GASCHARD

- Commission Travaux, Urbanisme et Patrimoine

Nom du rapporteur : Monsieur Dominique QUÉRO

- Commission Affaires scolaires et périscolaires, ALSH

Nom du rapporteur : Madame Claudine LE GARGASSON

- Commission Vie associative et commissions consultatives

Nom du rapporteur : Monsieur Laurent NICOLAS

- Commission Commerce, Artisanat, Culture et Animation, Communication

Nom du rapporteur : Madame Michelle LE DOUGET

Le Maire est président de droit de chaque commission.
La composition de chaque commission sera annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Secrétaire

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Maire

MAIRIE DE NOYAL-PONTIVY R.F. (Morbihan)